

SERVICE RELATION CLIENTS

Tél. : 04 76 68 39 39

Objet : Attestation de Troubles de voisinage

Madame, Monsieur,

Vous avez informé nos services d'une situation de troubles de voisinage.

La SDH propose un service de médiation pour aider à la résolution des troubles de voisinage, lorsque celui-ci est avéré. Afin d'engager les démarches nécessaires auprès du locataire mis en cause, nous vous prions de trouver ci-après une attestation que nous vous demandons de nous retourner dûment remplie : description des faits qui provoquent des nuisances et impérativement le nom de la personne mise en cause ainsi que la copie de votre pièce d'identité.

A défaut, nous ne pourrions donner suite à votre demande.

En attendant, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos courtoises salutations.

Le Service Relation Clients

